Voir Récapitulatif de l'évaluation du terrain et Plan du terrain pour savoir comment cela s'applique à votre cas.

Absence de certaines strates végétales

Rétablissez la diversité verticale dans la bande riveraine.

Avantages :

- Crée un habitat ombragé pour les poissons et couvert pour les oiseaux
- Filtre le ruissellement pluvial extra-riverain
- Stabilise naturellement la berge et empêche l'érosion
- Offre plus d'intimité et protège du vent
- Protège la qualité de l'eau

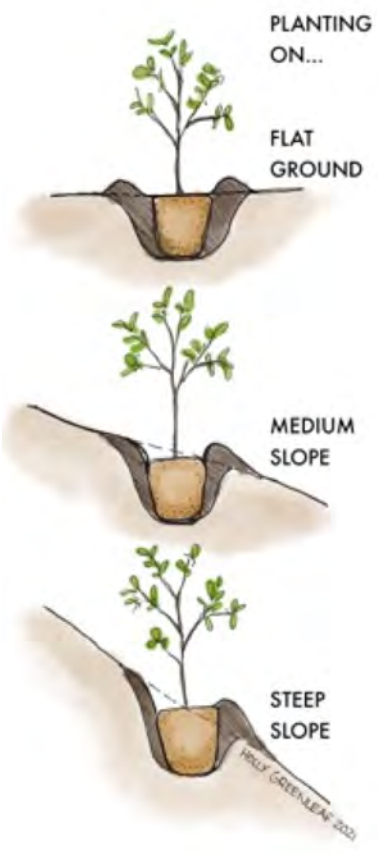

Crédit : VT DEC Bioengineering Manual

Principes de base :

Votre bande riveraine manque de diversité verticale, certaines des strates végétales naturelles habituellement présentes dans la communauté écologique ne sont pas représentées. Les strates d'une communauté écologique forestière peuvent comprendre une canopée, un sous-étage (jeunes arbres de remplacement et petits arbres), une strate d'arbustes ligneux, une strate de couverture/herbacée (fougères, fleurs, graminées) et une litière (feuilles mortes, matières végétales en décomposition). Certaines strates peuvent ne pas être présentes naturellement, notamment dans les milieux humides, dans les forêts de conifères ou sur les corniches rocheuses. L'absence de certaines strates peut également avoir des causes naturelles indépendantes de votre volonté, telles que le broutage par le gibier ou les microrafales. Vous devrez permettre la succession naturelle de ces strates. par exemple, vous devrez peut-être cesser de tondre le sous-étage, cesser de ratisser la litière de feuilles mortes et d'enlever les débris ligneux ou permettre la croissance des jeunes arbres et arbustes ligneux. Vous pouvez également planter les strates manquantes de jeunes arbres ou arbustes. Plantez des arbres et arbustes indigènes pour remplacer les canopées mortes ou dépérissantes ou dans les zones dépourvues de jeunes arbres, d'arbustes ou d'une diversité d'arbres adultes. Entretenez la litière de matières végétales. Laissez les feuilles, les débris ligneux, la matière végétale morte et les arbres morts s'ils ne constituent pas une menace. Cette matière organique joue un rôle essentiel dans la stabilisation du sol, sa capacité de rétention de l'eau, le cycle des nutriments, la santé des plantes, l'habitat de la faune et la santé de l'écosystème. S'il y a lieu, protégez les arbres nouvellement plantés contre le broutage par les animaux sauvages au moyen de cages grillagées ou autre protection jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment développés pour y résister.

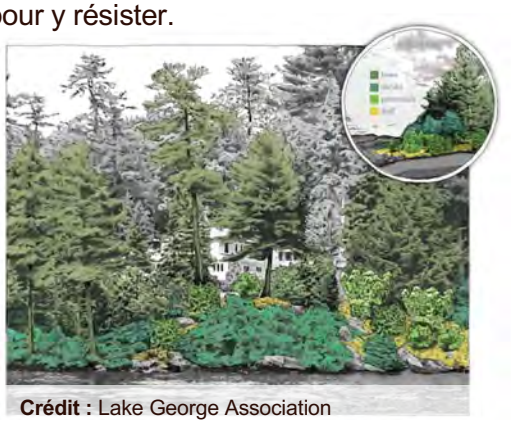

Crédit : Lake George Association

Voir Récapitulatif de l'évaluation du terrain et Plan du terrain pour savoir comment cela s'applique à votre cas.

Absence de certaines strates végétales

Suite

À faire :

1. **Choisissez** des espèces adaptées au terrain (sols, ensoleillement, climat/robustesse). Observez quelles plantes indigènes poussent à proximité pour comprendre ce qui devrait bien pousser sur votre propriété.
2. **Achetez** vos arbres, arbustes, plantes vivaces ou semences dans des pépinières indigènes ou des pépinières locales qui proposent des plantes indigènes. Pour vous renseigner sur les ventes d'arbres dans le Vermont, adressez-vous au Natural Resource Conservation District et, dans l'État de New York, au Soil & Water Conservation District. Optez pour des boutures ou pour des arbres en racines nues, en tube ou pot, en conteneur ou en boule et toile de jute, en fonction du terrain, de vos préférences esthétiques et de votre budget.
3. **Plantez** en veillant à minimiser le compactage et l'érosion, à couvrir les sols nus et à maximiser la rétention d'eau (p. ex., placez un anneau de paillis autour de la base). La période idéale pour planter est le printemps (d'avril à juin) ou l'automne (en septembre et octobre). Les arbustes ligneux et les arbres peuvent être plantés dès lors que le sol n'est pas gelé. Les plantes vivaces herbacées doivent être plantées lorsqu'il y des feuilles sur les arbres (du bourgeonnement à chute des feuilles).
4. **Arrosez** les plants, surtout s'ils sont plantés en été, pour mieux assurer leur survie. Prévoyez d'arroser 2 à 3 fois par semaine durant les périodes sèches de la première saison de croissance et toutes les 1 à 2 semaines durant les périodes sèches des 2ème et 3ème saisons de croissance. Le lieu et le sol déterminent la quantité d'eau nécessaire (les zones sablonneuses et ensoleillées nécessiteront probablement plus d'arrosages). Un arrosage profond et peu fréquent est préférable à de nombreux arrosages superficiels, cela incite les racines à s'enfoncer dans le sol.

Information complémentaire :

- Les fiches info Lakeshore Buffers, Restore Natural Plant Communities et Live Stakes & Fascines du programme Lake Wise du VTDEC expliquent comment sélectionner des espèces, obtenir les plants, les planter et entretenir des bandes riveraines indigènes.
- Fiche info Create or Expand a Shoreline Buffer du guide Do It Yourself Water Quality de la Lake George Association
- Vermont Trees for Streams Resource Guide du Winooski NRCD.
- Planting Guidance for the Revegetation of Riparian Areas in Vermont du Vermont DEC
- Guides des espèces indigènes
  - Native Plant List du programme Lake Wise du VTDEC
  - Native Plant Species Index du guide DIY Water Quality du Lake George (New York)
  - The Vermont Rain Garden Manual